Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte «Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

Favoriser l'écomobilité terrestre et maritime

Les deux premiers objectifs en matière de déplacements sur Porquerolles sont la réduction du parc automobile et la transition vers des véhicules non polluants. L'atteinte de ces objectifs nécessite une accélération de la substitution de véhicules électriques aux véhicules thermiques (et non leur addition), la mutualisation des déplacements et l'analyse des besoins liés aux activités, afin de proposer des solutions adaptées. La problématique des transports de marchandises doit également être abordée à travers l'optimisation de la chaîne de transport à Porquerolles. Au Levant, l'objectif sera d'une part, d'améliorer les conditions d'accès à l'île et de remplacer les véhicules actuels par des véhicules non polluants ou moins polluants adaptés aux conditions topographiques, et d'autre part, d'adapter les infrastructures portuaires aux impératifs de sécurité et d'une gestion plus rationnelle de l'acheminement des marchandises.

Préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques

La charte sera l'occasion d'identifier et de mettre en oeuvre des solutions qui permettent de répondre aux besoins des habitants, tout en préservant durablement la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques. Les solutions porteront en premier lieu sur la réduction des consommations d'eau potable, la sensibilisation des usagers, la récupération des eaux pluviales et de ruissellement, l'amélioration de l'efficacité des systèmes existants (réutilisation, etc.). Le contrat de baie des Îles d'Or sera déterminant dans l'atteinte de ces objectifs.

Améliorer la gestion des déchets

Les objectifs de gestion des déchets sur les îles porteront sur la réduction à la source, l'amélioration du tri des déchets, le développement de la réutilisation et la valorisation des déchets dans le cadre d'une approche circulaire, l'implication et la responsabilisation accrue des producteurs.

Promouvoir les énergies non polluantes

La charte vise à réduire les consommations en agissant sur l'ensemble du bâti (isolation, éclairage, ventilation, etc.) et sur les comportements des usagers, en mettant en place un meilleur suivi des consommations et en diversifiant les sources d'énergie, tout en veillant à leur nécessaire intégration paysagère.

Les actions pilotes initiées dans le cadre du projet « Archipel Exemplaire » par la commune de Hyères seront ainsi prolongées et poursuivies afin de mener sur les îles une politique exemplaire en matière de

développement durable.

La spécificité insulaire et la concentration des problématiques en un même lieu font des îles un territoire privilégié pour l'innovation et l'expérimentation de solutions qui peuvent ensuite être reproduites à d'autres échelles sur le littoral. Dans ce cadre contraint, notamment au niveau des ressources, le droit à l'expérimentation doit pouvoir être utilisé pour amener à de nouvelles solutions, comme par exemple pour la potabilisation ou la réutilisation de l'eau.

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes	Principaux autres partenaires
		adhérentes	
4.4.1 AOA île Établir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé	Participation à l'élaboration d'un diagnostic	Participation à l'élaboration	TPM, PTP, association des commerçants,
entre les différentes catégories d'usagers sur les îles Déclinaison locale du schéma d'écomobilité de l'aire d'adhésion, le schéma d'écomobilité des îles devra intégrer une réflexion globale sur la mobilité en prenant en compte les différents usages et usagers (privés et professionnels en lien avec le niveau d'activité de chaque île) et intégrant toute la chaîne de la problématique des transports: limitation du nombre de véhicules, stationnement, modes doux, transport maritime, transport en commun, fret,	Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU	 d'un diagnostic Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU Sur Porquerolles, pérennisation à l'année de la navette électrique mise à disposition des habitants 	associations des habitants, propriétaires, ADEME, CG83, EDF
véhicules propres, etc			
4.4.2 Coeur et AOA île Améliorer le transport, le déchargement et le stockage des marchandises à destination des îles	 Participation à la démarche Appui technique aux porteurs de projets 	 Impulsion de la réflexion Contribution au diagnostic et au schéma de gestion du frêt 	• TPM, PTP, DGA dans les limites des impératifs défense compagnie maritimes, association des commerçants, associations des habitants, CCIV,, CG83, CR PACA, ADEME

En matière de fret, la situation actuelle est basée sur une livraison par camions chargés directement par une rampe sur les navires de transport où le plus souvent une commande correspond à un camion. L'objectif de la mesure est de trouver et mettre en oeuvre des solutions pour : - diminuer le nombre de rotations de navires de transport et la circulation des véhicules sur les îles et sur le continent ; - éviter des problèmes de stockage sur les ports d'arrivée et de départ ; - limiter les conflits d'usages liés à la coexistence de flux de passagers et de marchandises. Au Levant, la mise à niveau des équipements portuaires est un préalable. Un ou des lieux		Mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence	
de stockage adaptés aux types de marchandises sont nécessaires sur le continent.			
4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides).	 Participation à la démarche Appui technique aux porteurs de projets 	 Impulsion de la réflexion Réalisation d'un diagnostic et de propositions 	PTP, DGA, Compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, ADEME CCIV, TPM
	Régulation du nombre de véhicules sur les îles	 Participation à la régulation du nombre de véhicules sur les îles 	• CG 83, CR PACA
	Acquisition de véhicules propres	Acquisition de véhicules propres	
[]	[]	[]	[]
4.4.7 Coeur et AOA île	Participation à la	Participation à la	• TPM (PCET, PLH)

Limiter les consommations énergétiques sur les îles en réalisant un diagnostic énergétique, suivi d'actions de réduction des consommations du bâti et de l'espace public.	démarche avec les partenaires	démarche	• PTP
	Partage d'expérience	Définition et mise en	DGA dans son périmètre défense
	Appui technique aux porteurs de projets	place des solutions sur	Association des commerçants,
	penteure de projete	les bâtiments et ouvrages	commerçants,
	• Information et Sensibilisation	publics	associations des habitants, propriétaires, partenaires privés, EDF, ADEME, CMA,STAP du Var, CCIV, ADEME
			• CG83, CAUE, Pôle Cap
			Énergie, BDM, Envirobat
			COFOR83 (animateur
			espace info énergie)
[]	[]	[]	[]

Référence ID de l'article : #4506 Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-09 15:58